

---

gouvernemental. Le nouveau système de parrainage commence à peine à fonctionner qu'animés par la générosité, nombre de Canadiens y ont déjà recours.

Depuis la décision du Haut-Commissaire (en octobre) de tenir cette réunion de consultations, la conjoncture a changé considérablement. Dans les deux mois qui se sont écoulés depuis, ce qui était un important mouvement migratoire est devenu un exode massif. Le nombre de réfugiés venus par voie de terre s'est maintenu à un niveau élevé alors que celui des réfugiés venus par mer a pris des proportions de plus en plus inquiétantes passant de 1 500 personnes en moyenne, entre les mois de mai 1977 et mars 1978, à 5 000 ou 6 000 personnes au mois d'août de cette année, pour atteindre depuis septembre, les niveaux de 10 000, 15 000 et, peut-être maintenant, 20 000 par mois.

Devant l'ampleur du problème, il est bien évident que le Haut-Commissaire, malgré toute l'efficacité de ses services, ne peut suffire à la tâche avec les moyens dont il dispose actuellement. Il est aussi manifeste que le fardeau des principaux pays de premier accueil devient trop lourd et qu'il doit être allégé et partagé plus équitablement. De plus, les possibilités d'installation permanente devraient être considérablement augmentées et diversifiées. Bref, à ce stade-ci, en raison de l'importance et de la forme que prend ce déplacement de population, il est essentiel que le problème soit pris en charge par l'ensemble de la communauté internationale et ce, sur une base globale et de façon concertée. Il ne suffit plus que nous nous intéressions sporadiquement à certaines manifestations ou à certains symptômes du problème, même lorsqu'ils prennent la forme d'une crise aussi grave et aussi immédiate que le récent incident du Hai Hong. Si nous cherchons, chacun de notre côté, des solutions ponctuelles, l'ensemble du problème va demeurer entier. Bien plus, le recours répété à des appels d'aide non-coordonnés risque, à long terme, d'épuiser la bonne volonté des gouvernements et des particuliers ou, pis encore, de les amener éventuellement à se désintéresser du problème.

Voilà donc le défi que nous nous devons de relever ensemble. A notre avis, le Haut-Commissaire nous a fourni, dans sa note du 29 novembre, tous les éléments d'un plan d'action internationale pour y faire face. Comme le Haut-Commissaire, nous estimons que ce plan doit d'abord et avant tout viser à assurer le secours en mer et le premier refuge. Il ne faut plus que des vies humaines soient sacrifiées en raison de l'incapacité de fournir aux réfugiés un asile temporaire. A cette fin, il nous faut pouvoir élargir l'éventail des pays de premier asile dans la région en leur fournissant l'aide financière indispensable et les garanties nécessaires quant à la réinstallation permanente dans un tiers pays. Il faut en effet que le Haut-Commissaire puisse disposer d'un plus grand nombre de possibilités dans la région, par exemple de camps temporaires qui pourraient servir de centres d'accueil ou de transit pour les nouveaux réfugiés. Mais nous savons tous que le succès du Haut-Commissaire à obtenir la coopération des pays de la région pour l'établissement de ces installations temporaires dépendra directement des garanties de réinstallation permanente dont il pourra faire état. Nous croyons qu'il est donc impératif, dans les circonstances actuelles, d'explorer à fond toutes les possibilités de réinstallation permanente dans la région ou dans d'autres parties du monde. Il est en effet essentiel qu'un plus grand nombre de

---